

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 86522 du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures»**

NOR : INTJ1525368S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 18 novembre 2015,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures» – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

**Contrafatto**, Guiseppe Nigend : 154 731

**Loyer**, Laurent Nigend : 138 067

**Delbes**, Jean-François Nigend : 137 181

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

**Bevalot**, François Nigend : 159 920

**Bernabo**, Frédéric Nigend : 163 612

**Floquet**, Sandrine Nigend : 209 422

**Béliard**, Antoine Nigend : 195 657

Pour le grade d'adjudant, le maréchal des logis-chef:

**Vermaut**, Sébastien Nigend : 213 961

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY